

REDACTION
10, rue des Palmiers (près la place de l'Yvette)
TOURNAI, rue Verte, 53

Bureau administratif
Rue Nationale, 81, à Lille

PAIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURNAI
Tirage mensuel, à fr. 20. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs. — Un an, 30 francs.

Nos Ateliers étant fermés
à l'occasion de la Nouvelle
Année, l'Avenir de Roubaix-Tournaï ne paraîtra plus demain.

Politique locale

Depuis la session qui a été au sein du parti socialiste, il se profère en tous temps, des incidents qui ont pour la conséquence plus ou moins directe, et qui semblent indiquer que les divisions, loin de s'atténuer, ont plutôt une tendance à s'accroître.

C'étaient, naguère, des remontrances assez pueriles du Travailleur à l'adresse du Réveil qui avait accueilli un article rédigé ou fait par l'union des patrons et des ouvriers. Le Réveil riposta vivement. Le Travailleur s'expliqua. Et l'incident fut déclaré clos.

Ce fut, ensuite, toujours à propos du même article-réclame, une délimitation de la section roubaixienne de la section parisienne, publiée par le Socialiste, organe parisien de l'Union française, et dénonçant avec violence l'impopularité, l'abandon de la politique de classe, du Réveil au Nord et de l'Yvette.

C'est, aujourd'hui, la Chambre syndicale des voyageurs, représentants, employés de commerce, d'administration et d'industrie de la région du Nord, qui a été au centre d'une querelle relativement récente — qui, dans un ordre du jour communiqué aux journaux lillois, y compris la Croix et le Dépêche, se cite au sujet de M. Desballe, adjoint au maire de Lille, qui aurait, d'après cet ordre du jour, refusé d'entendre les revendications des employés des octrois.

Il ne nous appartient pas d'intervenir dans ces petites querelles entre socialistes, pas plus que nous n'avons à prendre parti dans la grande bataille qui s'engage, lors du dernier Congrès de Paris, entre les gauchistes et les jacobins.

Il nous sera permis, toutefois, un simple point de vue républicain, de regretter que ces polémiques entre militants d'un même parti, prennent un tel caractère d'âpreté et de violence.

Le Réveil du Nord raille agréablement cette métaphore un peu trop hardie et archaïque du clouage au pilori. Et il a l'air de vouloir nous faire entendre qu'il n'a rien à réserver pour des cas autrement graves que celui reproché à M. Desballe.

mieux à faire que de se quereller et de s'entrechoquer.
Que les socialistes discutent entre eux, nous sommes disposés à donner à leur parti. Qu'ils défendent leur conception collectiviste et révolutionnaire, à laquelle nous opposons notre programme de progrès démocratique et social par la liberté et par l'évolution pacifique et légale; mais, qu'au moins, entre républicains, la lutte se joue sur le terrain des idées et des appréciations politiques; qu'elle ne tombe pas sur des personnalités blessées et gendres qui font la joie des réactionnaires et servent puissamment leurs intérêts.

Et ce que nous disons au Travailleur, nous nous permettons de le dire tout vaillant confrère le Réveil du Nord. Un de ses collaborateurs nous, depuis quelque temps, dans ses colonnes, y a vigoureusement campagne sous le titre significatif: Tribune légitime.

L'attention est, certes, excellente. Et il y a à quelques bons articles, qui ont produit la meilleure impression. Mais, le Réveil du Nord n'est un véritable et non lillipésien républicain dans le Nord, et il va bataillant un peu à tort et à travers, avec la belle ardeur du néophyte, et du développement pas toujours grand, portant ses coups.

C'est ainsi qu'hier encore il prenait à parti un de nos amis auquel il reprochait de faire croire ses lilles chez les religieuses, et de vouloir les faire retourner à la messe. Et il reconnaît loyalement son erreur. Peut-être trouvera-t-on, étonné d'entendre le caractère bien connu du républicain par lui mis en cause, qu'il aurait pu se contenter de se désister de façon exacte et saine.

De même, notre confrère reproche à un autre de nos amis son attitude dans une élection législative et il y a trois ans. Il est obligé de reconnaître que l'attitude, et non la conduite, est à l'indigne, et nous ne voyons pas l'utilité de rouvrir ces anciens débats, car aux réimpressions contre nos amis, nous sommes obligés d'opposer les nôtres contre leur tel ou tel des amis du Réveil et tel, alors, à quel aboutissement nous?

C'est un rôle délicate que celui de justifier, et du développement, tanté notre nouveau confrère.
Il y a bien de la prudence, de la mesure, de la clairovoyance, de la modération.

Tel, que vous jugez coupable sur le simple exposé des faits à lui reprochés, vous paraîtriez peut-être excusable, ou tout au moins dignes des plus larges circonstances atténuées, si vous pouviez vous en rendre compte, connaître certains côtés de sa situation.

Le danger est dans ces lettres multiples que l'on reçoit chaque jour dans les journaux, les uns inspirés par un soulèvement de colère, les autres par un sentiment de justice, et qui, dans les deux cas, sont dictées par des haines personnelles, par des désirs de basse vengeance.

discours du même agent qui soulève des vaines questions dans l'assemblée. Il y a plusieurs lettres de discussion et dont certaines ont été (fractionnellement) par l'assemblée. Il y a plusieurs lettres de discussion et dont certaines ont été (fractionnellement) par l'assemblée.

Le général de Galliéni a été entendu le premier; après lui le général Zurlinden. Ensuite a été lu le rapport de M. Desballe. Ensuite a été lu le rapport de M. Desballe.

Après le Conseil
Le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures. Il a été décidé que le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures.

Le commandant Cigniet
Le commandant Cigniet a été élu président du conseil d'urgence.

Le commandant Cigniet
Le commandant Cigniet a été élu président du conseil d'urgence.

Le commandant Cigniet
Le commandant Cigniet a été élu président du conseil d'urgence.

Le commandant Cigniet
Le commandant Cigniet a été élu président du conseil d'urgence.

Le commandant Cigniet
Le commandant Cigniet a été élu président du conseil d'urgence.

Le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures. Il a été décidé que le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures.

Le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures. Il a été décidé que le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures.

Le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures. Il a été décidé que le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures.

Le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures. Il a été décidé que le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures.

Le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures. Il a été décidé que le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures.

Le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures. Il a été décidé que le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures.

Le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures. Il a été décidé que le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures.

Le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures. Il a été décidé que le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures.

M. Desballe. — Le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures. Il a été décidé que le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures.

M. Desballe. — Le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures. Il a été décidé que le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures.

M. Desballe. — Le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures. Il a été décidé que le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures.

M. Desballe. — Le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures. Il a été décidé que le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures.

M. Desballe. — Le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures. Il a été décidé que le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures.

M. Desballe. — Le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures. Il a été décidé que le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures.

M. Desballe. — Le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures. Il a été décidé que le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures.

M. Desballe. — Le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures. Il a été décidé que le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures.

ANNONCES
RECLAMES
FAITS DIVERS
LOCALES

Les annonces seront reçues jusqu'au lendemain du jour de la parution, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures. Il a été décidé que le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures.

Le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures. Il a été décidé que le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures.

Le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures. Il a été décidé que le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures.

Le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures. Il a été décidé que le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures.

Le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures. Il a été décidé que le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures.

Le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures. Il a été décidé que le conseil d'urgence a terminé sa séance à 10 heures.

LES ANNONCES
RECLAMES
FAITS DIVERS
LOCALES